

**COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le six novembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

*Date d'affichage : 30/10/2018 Date de convocation : 30/10/2018*  
*Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 16*  
*Conseillers municipaux ayant donné procuration : 0*

**Présents :** M. THERASSE Olivier, Mme DUMAS Véronique, M. COLIN Jean-Marc, Mme SCOTTON Isabelle, M. MULLER Guy, M. PIACENTINI Christophe, Mme SABADINI Annick, Mme MILANI Dominique, Mme PEJAC Eveline, Mme AUDUREAU Elodie, Mme LAPEYRE Christiane, M. DAILLE Frédéric, M. FORNARO Patrick, M. MOLINIE Jean-Jacques, Mme CARTIER Marie-Christine, M. DALENS Claude.

**Absents excusés ayant donné procuration :** /

**Absents excusés :** M. FAJOLLE Didier, M. PORTELLA Philippe, Mme NONETTE – MAGNIEN Karine

***Mme Isabelle SCOTTON a été désignée secrétaire de séance***

**Ordre du jour :**

1. **Adressage et dénomination des voies nouvelles du Technopole Agen Garonne**
2. - **Infrastructures**
3. - **Dossier Installations classées pour la protection de l'environnement**
4. - **Personnel Communal : création d'emploi**
5. - **Création d'un Conseil Municipal d'enfants**
6. - **Cérémonie du Centenaire du 11 Novembre**
7. - **Indemnités du Trésorier Payeur d'Agén-Municipale**
8. - **Demande exonération taxes foncières**
9. - **Solidarité Sinistrés de l'Aude**
10. - **Attribution de subvention**
11. - **Achat et financement matériel Services Techniques**
12. - **Comptes rendus des Comités Communaux Consultatifs**
13. - **Questions diverses.**

-=-=-=-=-

### **1. Adressage et dénomination des voies nouvelles du Technopole Agen Garonne :**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'ouverture à la circulation de la voirie du TECHNOPOLE AGEN GARONNE, sur le territoire communal, il est nécessaire de nommer les voies nouvelles en cours de création dans le périmètre de la zone économique afin de faciliter l'adressage des entreprises en cours d'installation. Les élus souhaitent conserver les noms des lieudits à proximité de ces nouvelles voiries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

1. de dénommer, « Allée de la Seynes », le tronçon de voie créé « GD-D1 » entre le giratoire GD et la RD 296, qui constitue le prolongement de la voie traversante au nord du TECHNOPOLE AGEN-GARONNE et qui porte la même dénomination,
2. Nomme la voie identifiée à l'entrée de la zone entre le secteur de Granfonds et l'Allée de la Seyne, « **Allée de Métalé** »
3. Nomme la voie identifiée partant du deuxième rond-point de la route départementale 296 « **Allée de Bordeneuve** »
4. Nomme la voie identifiée partant du premier rond-point de la route départementale 296 à proximité de l'Autoroute A62, « **Allée de Martinon** »

Concernant la voirie communale, le Conseil municipal souhaite rectifier la délibération du 20 mars 2018 relative à la dénomination de voies :

1. Modifier la dénomination de la voie « Route de Roquefort » en « Route de Roubis »
2. Modifier la dénomination de la voie « Allée du Petit Roubis » en « Allée de Pastin »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces dénominations.

### **2- Infrastructures**

#### **Echangeur Autoroutier A62 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la programmation de l'Echangeur Autoroutier par l'Etat a été décidée. La Commune reste en attente des dates pour période d'Enquête Publique, de la date prévisionnelle de DUP, et du démarrage des travaux.

Des informations sur cette nouvelle infrastructure sont disponibles sur le site internet de l'échangeur utilisé pour la concertation publique qui reste toujours actif : [www.a62-agen-ouest.fr](http://www.a62-agen-ouest.fr)

Monsieur le Maire informera le conseil municipal au fur et à mesure de l'avancée de ce chantier.

#### **Travaux de Goulard :**

Monsieur le Maire rappelle que le hameau de Goulard va connaître d'importants travaux courant le premier semestre 2019.

Les habitations vont être raccordées au réseau de tout à l'égout qui va être créé, et la municipalité envisage de profiter des travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms. La voirie et l'éclairage public seront également refaits, et la place de Goulard réaménagée.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion publique d'informations pour les administrés de Goulard avant le début des opérations avec l'ensemble des services de l'Agglomération concernés.

### **3- Dossier Installations classées pour la protection de l'environnement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier au titre des installations classées a été déposé en mairie et qu'il est consultable jusqu'au 8 décembre.

Il s'agit de la société FREMATO FRANCE qui sollicite l'autorisation de créer un entrepôt de 14 522 m<sup>2</sup> sur la zone Technopole Agen Garonne.

Le Conseil Municipal émettra un avis lors de sa prochaine réunion, après avis du Comité Consultatif de l'Urbanisme.

#### **4- Personnel Communal :**

##### **Création d'emploi**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée hebdomadaire de 14 heures 45 hebdomadaires annualisées

Ce temps horaire sera augmenté de 5 heures complémentaires le mercredi en période scolaire pendant le congé parental de l'agent titulaire et le maintien de la semaine à 4.5 jours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide

- De créer un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet ( 14 h 45 hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au Budget Communal 2019, aux chapitres et articles correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

##### **Audit Organisationnel pour le personnel communal :**

Les agents techniques et des écoles ont été audités, les agents du service administratif seront audités le 19 novembre.

#### **5- Création d'un Conseil Municipal d'enfants**

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient en complément de l'éducation familiale, dans de nombreux temps où l'enfant est en collectivité (école, centre de loisirs, association).

Pour compléter l'offre éducative définie dans le Projet Éducatif de Territoire de la commune (PEDT) nous avons validé, conformément à nos engagements et en accord avec le projet d'école, la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants pour l'année scolaire--2018 - 2019.

Celui-ci aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie. D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un Conseil Municipal d'Enfants. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale. Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un Conseil Municipal d'Enfants en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

##### **1. Le Conseil Municipal d'Enfants (CME) objectif d'un projet éducatif**

L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...), mais aussi par une gestion des projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la cité.

Le Conseil Municipal d'Enfants remplirait un triple rôle :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal de Sainte Colombe en Bruilhois.

Le Conseil Municipal d'Enfants correspond à une vision intergénérationnelle et moderne de l'action publique. Au-delà du fond, son fonctionnement doit rester ludique et convivial pour les enfants.

Le Conseil Municipal d'Enfants aura à échanger et à travailler avec différents services municipaux qui auront à s'impliquer selon leur domaine de compétence. Les élus du CME seront accompagnés par un professionnel du Service Enfance Jeunesse et Vie associative de la commune afin de leur offrir un cadre structurant dans l'exercice de leur fonction.

Les Conseillers enfants seront invités aux temps forts de la vie communale et aux commémorations avec la finalité de transmettre la mémoire. A ce titre, ils pourront être sollicités pour des interventions.

Le Conseil Municipal d'Enfants permet donc l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté pour que les enfants aient leur juste place au sein de la commune.

## **2. Cadre législatif et réglementaire**

Comme précisé dans le préambule de la délibération, aucune loi ne vient réglementer la création d'un CME. Il est possible de se référer à la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « Les Conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur toutes thématiques d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal ».

Le CME de Sainte Colombe en Bruilhois est un comité consultatif de la commune, présidé par le Maire ou un adjoint délégué, comme prévu par l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'information et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

## **3. Un projet partenarial avec l'école**

La création du Conseil Municipal d'Enfants de Sainte Colombe en Bruilhois intervient en lien étroit avec l'Éducation Nationale dans le cadre du projet d'école 2019-2020.

La mise en œuvre opérationnelle associera les enseignants de l'école élémentaire et impliquera également, les différents services municipaux de la commune.

## **4. Modalités**

Le Conseil Municipal d'Enfants réunira 7 enfants conseillers élus.

Les conseillers seront des élèves de CE2 CM1, CM2, élus pour deux ans par un collège électoral composé de l'ensemble des élèves d'âge élémentaire.

Pour être candidat, l'enfant doit être domicilié à Sainte Colombe en Bruilhois, être scolarisé dans la commune, faire une demande de déclaration de candidature (avec autorisation parentale, présentation).

Un règlement succinct sera constitué afin d'en expliquer le cadre : objectifs CME / rôle des élus CME / composition, parité, durée de mandat, conditions électeurs / déroulement des élections / dossier et demande de candidature / campagne électorale / vacance, démission, radiation / déroulement CME, commissions, séances plénières.

L'organisation du travail du Conseil Municipal d'Enfants portera sur les thématiques proposées par les enfants élus.

Les assemblées du Conseil Municipal d'Enfants donneront lieu à un compte rendu présenté au Conseil Municipal.

Les propositions, jugées d'intérêt général, seront étudiées, discutées et réalisées par la collectivité dans la limite de son budget et ses orientations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- Approuve la création d'un Conseil Municipal d'Enfants dans les conditions ci-dessus précisées.

## **6- Cérémonie du Centenaire du 11 Novembre**

Afin de célébrer le centenaire du 11 novembre, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux, les enfants des écoles, la population et les anciens combattants à participer aux cérémonies commémoratives du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, qui se dérouleront :

Le Dimanche 11 novembre 2018

- à 10 heures 30, à Goulard
- à 11 heures, au Bourg

L'ensemble des cloches des Églises, Notre Dame de Goulard et Notre Dame du Bourg, sonneront à 11h, laissant une empreinte mémorielle puissante.

A l'occasion du centenaire, une exposition de dessins, réalisés par les enfants des écoles, sera présentée à la salle polyvalente où un vin d'honneur viendra clôturer cette journée d'hommage.

#### **7 - Concours du Trésorier d'Agen municipale : Attribution d'indemnités.**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, décide

- de demander le concours du Trésorier d'Agen municipale pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- D'accorder l'indemnité de conseil conformément aux bases définies par les arrêtés interministériels précités ;

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Michel GRANSART, Trésorier d'Agen municipale, à compter du 3 juin 2018, date de l'installation du nouveau conseil municipal.

#### **8- - Demande exonération taxes foncières**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un administré pour une exonération de la taxe foncière part communale pour des parcelles exploitées selon un mode de production biologique au titre du Code Général des Impôts, article 1395 G - Loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 – article 113

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une exonération de ce type a une portée générale sur l'ensemble des parcelles déclarées en mode biologique sur le territoire.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, c'est-à-dire avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Monsieur le Maire propose que ce sujet soit étudié lors d'une prochaine commission des finances et soumis à un vote lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

## 9 - Solidarité Sinistrés de l'Aude

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de l'Aude ont été particulièrement touchées lors des inondations du 15 octobre 2018. Cette situation a généré de graves conséquences tant sur le plan humain, que social, économique, matériel et environnemental. Il fait part de l'appel national lancé par l'Association des Maires de l'Aude et par le Département de l'Aude qui lancent un appel aux dons pour apporter un soutien financier indispensable aux Maires sinistrés.

Monsieur le Maire propose de faire un don d'un montant qui sera versé sur le compte ouvert spécialement à cet effet : Solidarité Communes Audoises 2018.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- Décide de faire un don de 500 € destiné aux communes sinistrées de l'Aude,
- Inscrit cette somme au budget communal 2018, article 674
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette subvention exceptionnelle.

## 10 -- Attribution de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association LES GAZ'L TROPHY qui souhaite participer aux 4 L TROPHY, un rallye humanitaire, sportif et solidaire du monde ouvert uniquement aux jeunes âgés de 18 ans à 28 ans afin de remettre des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc,

Une jeune fille de la commune participe à ce rallye, et Monsieur le Maire propose de faire un don pour sponsoriser cette aventure.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, (6 abstentions – 10 pour – 0 contre) après en avoir délibéré,

- DECIDE de faire un don de 500 € à l'association LES GAZ'L TROPHY
- INSCRIT cette somme au budget communal 2018, article 6574
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au versement de cette subvention.

## 11- Achat et financement matériel Services Techniques

Acquisition d'un tracteur John Deere et reprises des anciens tracteurs hors usages :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis cet été, les services techniques utilisaient un matériel de prêt, les deux tracteurs sont tombés en panne et le devis de réparation concernant le tracteur tondeuse est très élevé pour un engin de 8 ans. Il apparaît plus intéressant de le remplacer.

John Deere propose un tracteur adapté à nos besoins, permettant une utilisation plus intensive.

Avec une possibilité de financer l'acquisition du tracteur tondeuse par un prêt à un taux 0 d'une durée de 4 ans.

Lecture du devis :

Montant du tracteur John Deere modèle 2026R : 17 000 € HT soit **20 400 TTC**

Reprise des anciens tracteurs : MASSEY FERGUSON et JOHN DEERE EN PANNE : **7 000 € TTC**

Soit un montant total de : 13 400 € TTC +Entretien sur 4 ans TTC : 1 700 € soit **15 100 € TTC**

Avec une proposition de plan de financement comme suit :

- 1<sup>er</sup> remboursement 6 mois après la livraison
- Capital : 15 100 €
- Durée : 4 ans
- Périodicité annuelle
- Taux 0 %
- 1<sup>ère</sup> échéance 2019 : 3 775 €
- 2<sup>ème</sup> échéance 2020 : 3 775 €
- 3<sup>ème</sup> échéance 2021 : 3 775 €
- 4<sup>ème</sup> échéance 2022 : 3 775 €

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- Accepte l'acquisition du tracteur tondeuse John Deere d'un montant de 13 400 € TTC,
- Accepte le contrat d'entretien sur 4 ans d'un montant de 1 700 € TTC
- Prend note que la reprise de l'ancien tracteur tondeuse John Deere s'élève à 6300 € TTC et pour l'ancien tracteur Massey Ferguson la reprise s'élève à 700 € TTC, que la garantie est de 2 ans pièces et main d'œuvre, que la carte grise est incluse, et accepte le plan de financement sur 4 ans.
- Accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019 et suivant en section d'investissement
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- Observations ou réclamations : Néant

**- - Comptes rendus des Comités Consultatifs Communaux :**

**AIDE SOCIALE :**

Lors de la réunion du 5 novembre du Comité Consultatif Communal d'Action Sociale, il a été décidé l'attribution d'une somme exceptionnelle de 154 € pour une famille de la Commune actuellement dans une situation financière difficile afin de régler sa facture d'achat de tuyaux pour son chauffage.

Vu l'avis du Comité Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accorde la somme de 154 € au titre d'une aide exceptionnelle non renouvelable et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense et à signer tous documents s'y référant. La dépense sera inscrite au Budget Communal 2018.

**MANIFESTATIONS :**

- 11 novembre : Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, les élus espèrent que la population sera nombreuse à participer à cette cérémonie du centenaire.

- 1 décembre : le traditionnel repas des aînés aura lieu à la salle des fêtes. Les cantinières des écoles prépareront le repas, et le service sera assuré par les membres du comité d'Action Sociale. : Madame Isabelle SCOTTON propose à l'ensemble des élus de participer à cette cérémonie qui réunit toujours plus de participants.

Une invitation sera faite pour connaître les personnes présentes le vendredi soir pour dresser les tables et le samedi pour servir (entre 11 heures et 17 heures).

Les enfants qui participent aux Temps d'Activités Périscolaires avec les aînés seront également conviés aux préparatifs et au repas le samedi.

- Repas du Conseil Municipal : il aura lieu le vendredi 7 décembre pour l'ensemble des élus et de leurs conjoints. Une invitation par mail sera adressée aux Conseillers pour choisir le restaurant en fonction du nombre de présents.

- 21 Décembre : Soirée de l'Arbre de Noël Municipal : cette manifestation réunit un grand nombre de participants à la salle des fêtes. Tous les enfants de la commune de 0 au CM2 sont conviés avec leurs parents pour assister au spectacle préparé par les enfants de l'activité Théâtre encadrée par Marie et ensuite recevoir un petit cadeau remis par le Père Noël.

Le matin, les élus présents décorent la salle et préparent les chaises et les cadeaux. La présence de tous les élus est souhaitée à partir de 18 h 30 pour la distribution des jouets et le vin d'honneur.

-13 janvier 2019 : la matinée sera consacrée aux vœux du maire avec un changement de formule cette année. Monsieur le Maire adressera ses vœux à l'ensemble de la population. Les modalités de cette cérémonie seront arrêtées ultérieurement.

#### **URBANISME :**

Lors du dernier comité d'urbanisme qui a eu lieu le 5 novembre 2018.

Les élus ont été informés sur les dossiers d'urbanisme déposés en mairie.

Une information sur le programme BIMBY : il s'agit plutôt d'un plan d'occupation et de densification des sols en centre-ville. Le principe est la dent creuse, c'est à dire l'espace interstitiel entre les bâtiments, ou le terrain tout en longueur qui offre une possibilité de réaliser un logement supplémentaire.

C'est davantage applicable aux centres urbains, ville comme Agen par exemple.

Ce projet peut être décrit comme :

- La lutte contre l'étalement urbain et l'optimisation des coûts de fonctionnement de la collectivité
- La qualité des divisions parcellaires
- L'offre locative en maison neuve / le social en division parcellaire
- L'accueil des jeunes ménages et des actifs et la gestion des écoles
- Les personnes âgées et l'adaptation de leur habitat
- Les projets d'ensemble en intensification, en lien avec les travaux sur les espaces publics et les réseaux
- La vacance : faire du foncier un levier pour la sortie de vacance
- La réhabilitation du parc ancien (énergie, adaptation de l'offre à la demande)

La mise en place du BAR (Bail à Réhabilitation) a également été présentée : Cela constitue un plan intéressant d'une part pour le patrimoine de notre commune et d'autre part pour la réalisation de logements sociaux. Cela s'applique aussi bien pour le particulier que pour la municipalité sans « bourse déliée ». Pour un bien immobilier se dégradant ou plus aux normes locatives actuelles, le propriétaire (ou la commune) offre le bail à un organisme agréé M.O.I. (Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion), H.L.M. S.E.M ou autres qui réalise les travaux se dédommageant sur le locatif. A l'issue le bien rénové revient de droit au propriétaire (ou à la commune.) La durée minimale est de 12 ans suivant les travaux nécessaires à la mise en conformité du bien immobilier.

Le Comité d'urbanisme se réunira le 21 novembre prochain pour échanger sur le projet de Laborde.

Une réunion prochaine du Conseil Municipal sera également consacrée à ce projet.

#### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

La Municipalité a souhaité participer et répondre à l'appel à projets « Ecole Numérique et Ruralité » en budgétisant le projet d'une classe mobile d'informatique avec Tableau Blanc Interactif (TBI) et des tablettes pour chaque élève. Le devis s'élève à un montant de 17 000 €.

Ce projet permet d'obtenir une subvention de 7 000 € si le dossier de la Commune est retenu.

La commune participe également à un PEDT intercommunal qui regroupera l'école et l'Accueil de Loisirs de Sainte Colombe en Bruilhois.



**CADRE DE VIE :**

Deux chantiers Jeunes ont eu lieu durant les vacances de Toussaint, et 15 jeunes au total y ont participé. Des petits travaux en lien avec l'Association du Patrimoine ont été réalisés le matin suivis d'activités ludiques et récréatives les après-midis. Ces chantiers ont connu un vif succès auprès des jeunes et de leurs familles.

Ces deux chantiers ont été subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales et le service Cohésion Sociale de l'Agglomération.

Les crédits pour réalisés ces chantiers sont maintenant épuisés pour l'année 2018. La municipalité prévoit d'en faire deux en 2019 (une semaine au printemps et une semaine à l'automne).

**COMMUNICATION :**

Un agenda communal est en programmation pour une parution à compter de janvier 2019, et un plan guide de la commune est prévu pour l'année 2020. L'ensemble de ces parutions sera financé par la publicité des entreprises et artisans locaux.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**EAU POTABLE :** le contrat de l'ensemble des communes de l'Agglomération d'Agen a été renégocié et le tarif pour les usagers va baisser.

**FIBRE OPTIQUE :** les travaux sont en cours. La desserte Sainte Colombe en Bruilhois, Sérignac fait partie de la première tranche et les travaux d'aménagement du réseau sont pratiquement terminés. Les travaux de raccordements des particuliers vont débuter. Les premiers usagers devraient être raccordés début janvier 2019.

**ADRESSAGE :** La commande des panneaux de rues et des plaques des habitations est en cours.

La phase suivante est d'avertir l'ensemble des administrés de leur nouvelle adresse avec numéro et nom de rue. Les bases de données des différents services (secours, administrations, gps... ) vont également intégrer les nouvelles adresses de la commune.

**AGENDA DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Les dates suivantes sont retenues :

Mardi 11 décembre 2018

Mardi 29 janvier 2019

Mardi 26 mars 2019

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*La séance est levée à vingt-trois heures quinze.*